

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS Consolidés

#### **BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

**BH BANK**  
**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2023** **31/12/2022**

## Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	293 984	184 908
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	134 240	113 815
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 463 992	10 907 418
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 054 836	805 084
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 682 210	1 649 806
AC5B	Titres mis en équivalence	5	13 901	11 696
AC6	Valeurs immobilisées	6	185 352	174 757
AC7	Autres actifs	7	394 544	383 980
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	(59)
AC9	Impôt différé Actif		30 916	30 378
<b>Total des actifs</b>			<b>14 253 975</b>	<b>14 261 783</b>

## Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 801 040	2 123 110
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 624 065	8 397 412
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 497 214	1 593 711
PA5	Autres passifs	11	751 583	669 967
PA6	Impôt différé Passif		20 371	20 067
<b>Total des passifs</b>			<b>12 694 273</b>	<b>12 804 267</b>

## Intérêts Minoritaires

<b>Intérêts Minoritaires</b>			<b>192 838</b>	<b>196 358</b>
------------------------------	--	--	----------------	----------------

## Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		985 886	898 010
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-
CP5	Résultats reportés		-	-
CP6	Résultat de l'exercice		142 978	125 148
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>			<b>1 366 864</b>	<b>1 261 158</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>14 253 975</b>	<b>14 261 783</b>

**BH BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2023** **31/12/2022**

## Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>13</b>	743 208	802 399
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		112 930	136 363
	B- En faveur de la clientèle		630 278	666 036
HB2	Crédits documentaires		302 989	396 511
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 511	1 198 511
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 244 708</b>	<b>2 397 421</b>

## Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	<b>13</b>	531 945	176 534
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		531 945	176 534
HB5	Engagements sur titres		13 744	14 901
	A- Participations non libérées		13 744	14 901
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>545 689</b>	<b>191 435</b>

## Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	<b>14</b>	79 698	60 086
HB7	Garanties reçues	<b>15</b>	3 700 100	3 674 506
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		405 963	308 832
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 294 138	1 293 874
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>3 779 798</b>	<b>3 734 592</b>

**BH BANK**  
**ETAT DE RESULTAT**  
Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023  
(Unité en mille dinars)

		Notes	2023	2022 retraité	2022 publié
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 076 822	941 520	941 520
PR2	Commissions (en produits)	17	303 669	277 998	277 998
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	111 222	71 714	70 317
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	114 689	110 071	110 071
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 606 402</b>	<b>1 401 303</b>	<b>1 399 906</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(719 235)	(568 436)	(568 436)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(128 144)	(107 860)	(107 860)
CH2	Commissions encourues		(14 376)	(13 574)	(12 177)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(861 755)</b>	<b>(689 870)</b>	<b>(688 473)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>744 647</b>	<b>711 433</b>	<b>711 433</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(201 410)	(215 135)	(215 135)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(254)	(1 940)	(1 940)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	13 019	9 479	9 479
CH6	Frais de personnel		(176 155)	(176 809)	(177 347)
CH7	Charges générales d'exploitation		(76 832)	(79 447)	(78 909)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 519)	(21 783)	(21 783)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>279 496</b>	<b>225 798</b>	<b>225 798</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 441)	(3 523)	(3 523)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	(217)	(839)	(839)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(94 021)	(73 413)	(73 413)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>181 817</b>	<b>148 023</b>	<b>148 023</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(21 924)	(8 658)	(8 658)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(16 915)	(14 217)	(14 217)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>142 978</b>	<b>125 148</b>	<b>125 148</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>142 978</b>	<b>125 148</b>	<b>125 148</b>

**BH BANK**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023**  
(Unité en mille dinars)

Notes	2023	2022
<b>Activité d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 458 816	1 254 891
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(830 966)	(693 225)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(19 326)	(7 245)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	(197 770)	49 977
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	217 959	(1 141 769)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	195 866	788 329
Titres de placement	(183 809)	(249 200)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(263 331)	(231 091)
Sommes reçues des débiteurs divers	64 387	39 138
Impôt sur les bénéfices	(96 435)	(96 780)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>345 391</b>	<b>(286 975)</b>
<b>Activité d'investissement</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	114 689	110 071
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(27 448)	(15 531)
Autres flux d'investissements	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(34 055)	(29 403)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>53 186</b>	<b>65 137</b>
<b>Activité de financement</b>		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	(123 434)	(293 897)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	31 266	31 204
Dividendes versés	(49 000)	(47 102)
Autres flux de financement	(7 869)	6 188
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>(149 037)</b>	<b>(303 607)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 696	40 079
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>283 236</b>	<b>(485 366)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(484 054)</b>	<b>1 312</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>26</b>	<b>(484 054)</b>

---

**BH BANK**

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Exercice clos au 31 Décembre 2023**  
(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

## **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

## **2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :**

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### **2.1- Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

### **2.2- Règles d'évaluation des engagements**

#### **Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

#### **Classification des créances**

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

## Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

## Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 Janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 14 666 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

## Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

### **2.3 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### **2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

\*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

\*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **2.5. Impôts sur le résultat**

### **• Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

### **• Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence s'inversera.

Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### **• Fiscalité différée**

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH Bank est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH Bank est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

## 2.6 Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## 2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2023 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2023	2022		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	19,99	18,79	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,79	9,66	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie

BH LEASING	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	18,75	20,25	Intégration Globale	Tunisie

### *Sociétés mises en équivalence*

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

### **Règles de consolidation**

#### **- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

##### ***Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

##### ***Ecart d'acquisition***

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

### ***Ecart d'évaluation***

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

#### ***-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée***

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### ***-Opérations réciproques***

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2022**

	<b>31/12/2022 publié</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>31/12/2022 retraité</b>
<b>CH02</b>	-12 177	-1 397		-13 574
<b>PR03</b>	70 317	1 397		71 714
<b>CH06</b>	-177 347		538	-176 809
<b>CH07</b>	-78 909		-538	-79 447

- (1) Reclassement commission sur opérations de change vers commissions encourues
- (2) Reclassement des autres charges vers autres frais divers d'exploitation

### **4- Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### **4.1-ACTIFS**

##### **Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Caisse en dinars	46 760	36 923
Caisse en devises	4 317	2 896
Change manuel	6 088	4 545
Avoirs chez la BCT en dinars	49 270	32 832
Avoirs chez la BCT en devises	155 663	55 143
Prêts à la BCT	32 576	53 328
Créances rattachées	6	11
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(1 731)
<b>Total</b>	<b>293 984</b>	<b>184 908</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour dépréciation	(1 731)	(405)	478	(1 657)
<b>Total des provisions</b>	<b>(1 731)</b>	<b>(405)</b>	<b>478</b>	<b>(1 657)</b>

## Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts interbancaires	60 717	44 077
Organismes financiers spécialisés	70 191	66 239
Comptes ordinaires banques	4 604	4 131
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	(138)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(1 272)	(494)
<b>Total</b>	<b>134 240</b>	<b>113 815</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(494)	(778)	-	(1 272)
<b>Total des provisions</b>	<b>(494)</b>	<b>(778)</b>	<b>-</b>	<b>(1 272)</b>

## Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2023, les créances sur la clientèle totalisent 10 463 992 mille dinars contre 10 907 418 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Encours à la clientèle	9 635 271	10 599 592
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	324 729	312 620
Créances contentieuses	1 385 915	1 183 601
Échéances à recouvrer en principal	1 087 043	747 786
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	67 613	70 713
Intérêts perçus d'avance	(87 282)	(65 379)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>12 413 284</b>	<b>12 848 928</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 148 838)	(1 153 402)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(283 850)	(292 351)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(151 593)	(135 816)
Intérêts et autres produits réservés	(365 011)	(359 941)
<b>Total Net</b>	<b>10 463 992</b>	<b>10 907 418</b>

Au 31/12/2023, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 413 284 mille dinars contre 12 848 928 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Compte courant débiteur	942 231	981 195	(38 964)
Crédits commerciaux et industriels	6 806 630	7 343 793	(537 163)
Immobilier promoteur	881 125	953 555	(72 430)
Immobilier acquéreur contractuel	364 373	328 255	36 118
Immobilier acquéreur ressources propres	1 003 232	1 060 943	(57 711)
Autres concours à la clientèle	122 982	135 008	(12 026)
Crédits sur ressources spéciales	624 833	611 753	13 080
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 667 878	1 434 426	233 452
<b>Total des créances brutes</b>	<b>12 413 284</b>	<b>12 848 928</b>	<b>(435 644)</b>

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2023	Agios Réserves 31/12/2022	Variation
Compte courant débiteur	(133 453)	(117 041)	(16 412)
Crédits commerciaux et industriels	(138 860)	(145 478)	6 618
Immobilier promoteur	(68 817)	(73 818)	5 001
Immobilier acquéreur contractuel	(2 001)	(2 042)	41
Immobilier acquéreur ressources propres	(17 506)	(17 596)	90
Autres	(4 371)	(3 966)	(405)
<b>Total General</b>	<b>(365 008)</b>	<b>(359 941)</b>	<b>(5 067)</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2023, le portefeuille titre commercial totalise 1 054 836 mille dinars contre 805 084 mille dinars au 31/12/2022 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2023	31/12/2022
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	284 750	235 273
Emprunts nationaux	Non coté	504 500	305 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	53 077	64 005
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	46 829	46 540
Autres titres de placement	Coté	153 526	147 544
<b>Total 1</b>		<b>1 042 682</b>	<b>798 362</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		1 337	881
Créances rattachées aux titres de placement		19 744	11 956
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(7 495)	(5 126)
Provisions sur titres de placements		(1 432)	(989)
<b>Total 2</b>		<b>12 154</b>	<b>6 722</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>1 054 836</b>	<b>805 084</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2022	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2023
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	235 273	50 000	(523)	-	284 750
Emprunts nationaux	305 000	199 500	-	-	504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	64 005	7 089	(18 017)	-	53 077
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 540	289	-	-	46 829
Autres titres de placement	147 544	50 335	(44 353)	-	153 526
<b>Total</b>	<b>798 362</b>	<b>307 213</b>	<b>(62 893)</b>	<b>-</b>	<b>1 042 682</b>

### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 682 210 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 1 649 806 mille dinars au 31 décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations	119 082	124 802
Autres créances rattachées	1 424	1
Fonds à capital risque	338 223	291 921
Bons de trésor	1 216 271	1 240 156
Créances rattachées sur BTA	108 063	93 925
Provisions pour dépréciation des participations	(42 577)	(43 432)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(58 276)	(57 567)
<b>Total Net</b>	<b>1 682 210</b>	<b>1 649 806</b>

### Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	44 328	36 371
Immobilisations corporelles d'exploitation	245 693	223 195
Immobilisations corporelles hors exploitation	27 444	28 119
Immobilisations corporelles en cours	80 504	78 826
Amortissements des immobilisations incorporelles	(33 415)	(28 334)
Amortissements des immobilisations corporelles	(178 702)	(162 920)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(500)
<b>Total Net</b>	<b>185 352</b>	<b>174 757</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 394 544 mille dinars contre 383 980 mille dinars au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	21 373	16 727
Prêts au personnel	34 985	33 977
Etat et collectivités locales	67 884	66 013
Débiteurs divers	263 454	260 502
Charges reportées	6 848	6 761
<b>Total Net</b>	<b>394 544</b>	<b>383 980</b>

#### 4.2- PASSIFS

##### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 1 801 040 mille dinars contre 2 123 110 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	888 000	1 013 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	785 300	909 800
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	86 700	127 388
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	2 386	1 164
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 775	4 027
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	230	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	35 649	67 731
<b>Total</b>	<b>1 801 040</b>	<b>2 123 110</b>

##### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 8 624 065 mille dinars contre 8 397 412 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	2 686 254	2 645 408
Dettes rattachées	8 541	10 164
Comptes d'épargne	3 569 091	3 162 845
Comptes à échéance	1 303 310	1 256 887
Bons à échéance et valeurs assimilées	770 226	1 110 976
Dettes rattachées	43 994	35 640
Charges constatées d'avance	(13 207)	(37 263)
Autres sommes dues	255 856	212 755
<b>Total</b>	<b>8 624 065</b>	<b>8 397 412</b>

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dépôts à vue</b>	<b>2 694 796</b>	<b>2 655 572</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 808 267	1 762 738
Comptes ordinaires en dinars convertibles	67 386	50 463
Comptes ordinaires en devises	810 602	832 207
Dettes rattachées	8 541	10 164
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>3 569 092</b>	<b>3 162 845</b>
Comptes d'épargne logement	748 868	698 525
Comptes d'épargne logement EL JADID	326 160	321 922
Comptes spéciaux d'épargne	2 265 876	1 952 439
Comptes d'épargne études	45 473	40 174
Comptes d'épargne Capital +	182 614	149 712
Comptes d'épargne investissement	101	73
<b>Total</b>	<b>6 263 888</b>	<b>5 818 417</b>

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme	1 138 687	1 066 543
Placements en devises	164 623	190 344
Certificat de dépôt	645 500	960 500
Bons de caisse	124 726	150 476
Dettes rattachées	43 992	35 640
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 207)	(37 263)
<b>Total Net</b>	<b>2 104 321</b>	<b>2 366 240</b>

#### Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 1 497 214 mille dinars contre 1 593 711 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds budgétaires	714 454	683 188
Ressources extérieures	414 319	497 891
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	13
Emprunts obligataires	25 744	28 347
Autres emprunts matérialisés	126 232	133 137
Emprunts subordonnés	137 001	179 580
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 688	5 311
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	3 340	4 867
Autres fonds empruntés	68 914	59 673
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 509	1 704
<b>Total</b>	<b>1 497 214</b>	<b>1 593 711</b>

#### Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 751 583 mille dinars contre 669 967 mille dinars au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Organismes sociaux	2 232	5 468
Personnel	(374)	72
Etat et collectivités locales	49 570	32 114
Fournisseurs	57 396	56 307
Commissions de garantie et de change	4 276	5 389
Exigibles après encaissement	19 075	61 218
Provisions pour risques et charges	364 593	288 549
Impôts sur les sociétés	94 021	76 685
Comptes de régularisation passifs	64 286	56 856
Divers	96 508	87 308
<b>Total</b>	<b>751 583</b>	<b>669 967</b>

### 4.3- CAPITAUX PROPRES

#### Note 12 - Capitaux propres :

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 366 865 mille dinars contre 1 261 158 mille dinars au 31 décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	238 000	238 000
Réserves	985 886	898 010
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	142 978	125 148
<b>Total</b>	<b>1 366 865</b>	<b>1 261 158</b>

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	994 756	137 406	1 132 162	913 851	120 961	1 034 812
BH SICAF	703	(74)	629	758	(76)	682
TFB	(28 005)	(3 441)	(31 446)	(30 916)	(2 375)	(33 291)
STIMEC	(2 194)	(363)	(2 557)	(1 806)	(189)	(1 995)
BH INVEST	2 699	981	3 680	2 115	571	2 686
SICAV BH-Obligataire	(5 225)	652	(4 573)	(5 253)	547	(4 706)
BH ASSURANCES	18 391	4 458	22 849	16 248	4 139	20 387
BH EQUITY	3 082	312	3 394	2 649	309	2 958
BH IMMO	(3 724)	186	(3 538)	(3 208)	(500)	(3 708)
BH RECOUVREMENT	3 107	574	3 681	2 485	610	3 095
BH LEASING	2 771	2 019	4 790	1 791	936	2 727
SICAV BH-Capitalisation	(475)	268	(207)	(704)	215	(489)
<b>Total</b>	<b>985 886</b>	<b>142 978</b>	<b>1 128 864</b>	<b>898 010</b>	<b>125 148</b>	<b>1 023 158</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2023 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	-	-	-	-	-	-
BH SICAF	7 194	(65)	7 129	7 242	(67)	7 175
TFB	(267)	-	(267)	4 690	(1 148)	3 542
STIMEC	(2 310)	(480)	(2 790)	(1 797)	(250)	(2 047)
BH INVEST	1 830	593	2 423	1 477	345	1 822
SICAV BH-	80 070	5 394	85 464	90 280	5 120	95 400
BH ASSURANCES	54 256	8 421	62 677	48 642	8 470	57 112
BH EQUITY	8 778	276	9 054	8 395	273	8 668
BH IMMO	(2 212)	132	(2 080)	(1 846)	(354)	(2 200)
BH	878	163	1 041	701	174	875
BH LEASING	10 075	1 315	11 390	9 235	807	10 042
SICAV BH-Capitalisation	17 629	1 166	18 795	15 122	847	15 969
<b>Total</b>	<b>175 921</b>	<b>16 915</b>	<b>192 836</b>	<b>182 141</b>	<b>14 217</b>	<b>196 358</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'exercice en dinars (1)	142 978 490	125 147 958
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>3,004</b>	<b>2,629</b>

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>238 000</b>	<b>893 324</b>	<b>4 686</b>	<b>125 148</b>	<b>1 261 158</b>	<b>182 141</b>	<b>14 217</b>	<b>196 358</b>
Affectation résultat	-	125 148	-	(125 148)	-	14 217	(14 217)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(42 840)	-	-	(42 840)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(6 943)	-	(6 943)
Variation capital SICAV intégrés	-	8 396	-	-	8 396	2 172	-	2 172
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	(3 504)	-	-	(3 504)	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	142 978	142 978	-	16 915	16 915
Variation écart de conversion	-	-	239	-	239	(10 270)	-	(10 270)
Variation du périmètre de consolidation	-	438	-	-	438	(5 394)	-	(5 394)
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>238 000</b>	<b>980 962</b>	<b>4 925</b>	<b>142 978</b>	<b>1 366 865</b>	<b>175 923</b>	<b>16 915</b>	<b>192 838</b>

## Note 13 - Engagements donnés

### Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs éventuels</b>	<b>62 930</b>	<b>2 131 779</b>	-
Cautions et aval	62 930	630 278	-
Crédit documentaire	-	302 989	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 511	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 001	196 001
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 511</b>	<b>1 198 511</b>

### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>531 945</b>	<b>13 744</b>
de financement	-	531 945	-
sur titres	-	-	13 744

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	434 406	74 631
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	94 704	97 529
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	932	2 104
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	447	813
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	-	-
<b>Total</b>	<b>531 945</b>	<b>176 534</b>

#### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>79 698</b>	-	-
de financement	79 698	-	-

#### Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>425 963</b>	<b>3 274 137</b>	-
de garantie de la clientèle	425 963	3 274 137	-

### 4.5- ETAT DE RESULTAT

#### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 076 822 mille dinars au 31/12/2023 contre 941 520 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	41 734	38 323
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	(49)	336
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	2 000	9 301
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	803 671	704 031
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	103 010	86 440
Intérêts de retard sur crédits	51 818	19 275
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	50 256	57 386
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 338	4 485
Commissions sur engagements de garantie	12 855	11 753
Commissions sur lettres de garantie	393	344
Commissions de compte sur opérations de crédit	3 572	5 826
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 988	4 006
Commissions sur billets de trésorerie	236	14
<b>Total</b>	<b>1 076 822</b>	<b>941 520</b>

#### Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 303 669 mille dinars au 31/12/2023 contre 277 998 mille dinars au 31/12/2022. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>67 199</b>	<b>57 827</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	104	95
Commissions sur effets à l'escompte	346	396
Commissions sur opérations diverses sur effets	982	3 747
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 870	13 066
Commissions sur opérations de virements	24 302	21 802
Commissions sur opérations sur titres	1	3
Frais de tenue des comptes	28 594	18 718
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 070</b>	<b>7 193</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	196	221
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 725	6 798
Commissions sur virements et chèques en devises	149	174
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 683</b>	<b>2 029</b>
<b>Autres commissions</b>	<b>67 232</b>	<b>58 875</b>
Commissions sur opérations monétiques	15 130	11 505
Commissions d'étude	34 422	25 137
Commission de gestion	1 507	5 891
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	16 173	16 342
<b>Primes émises nettes</b>	<b>163 485</b>	<b>152 074</b>
<b>Total</b>	<b>303 669</b>	<b>277 998</b>

#### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2023, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 111 222 mille dinars contre 71 714 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	31/12/2022 Publié
Gains nets sur titres de transaction	21 250	9 540	9 540
Gains nets sur titres de placement	56 275	20 698	20 698
Gains nets sur opérations de change	33 697	41 476	40 079
<b>Total</b>	<b>111 222</b>	<b>71 714</b>	<b>70 317</b>

Le détail de ces gains de présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	31/12/2022 Publié
Produits sur BTA	21 104	1 815	1 815
Produits sur BTCT	146	7 725	7 725
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	56 298	20 700	20 700
Gains nets sur opérations de change	66 142	73 416	73 416
<b>Total des produits</b>	<b>143 690</b>	<b>103 656</b>	<b>103 656</b>
Pertes nettes sur titres de placement	(23)	(2)	(2)
Pertes nettes sur opérations de change	(32 445)	(31 940)	(33 337)
<b>Total des charges</b>	<b>(32 468)</b>	<b>(31 942)</b>	<b>(33 339)</b>
<b>Total</b>	<b>111 222</b>	<b>71 714</b>	<b>70 317</b>

## Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2023, le revenu du portefeuille d'investissement est de 114 689 mille dinars contre 110 071 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 459	3 226
Intérêts et revenus des titres d'investissements	112 000	106 566
Jetons de présence perçus	230	279
<b>Total</b>	<b>114 689</b>	<b>110 071</b>

## Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2023, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 719 235 mille dinars contre 568 436 mille dinars au 31/12/2022 détaillés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(70 896)	(48 992)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(16 536)	(6 514)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(48 244)	(54 986)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 320)	(1 201)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(215 339)	(154 315)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(206 165)	(186 116)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 890)	(4 325)
Intérêts sur ressources spéciales	(16 259)	(19 177)
Emprunts obligataires	(18 448)	(21 277)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(8 318)	(3 937)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(102 232)	(62 910)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 151)	(1 502)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 437)	(3 184)
<b>Total</b>	<b>(719 235)</b>	<b>(568 436)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 215 135 mille dinars au 31 décembre 2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(416 640)</b>	<b>(377 690)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(101 615)	(82 348)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(50 172)	(90 549)
Variation de la provision pour sinistres	(9 172)	(8 674)
Variation des autres provisions techniques	(29 358)	(22 670)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 666)	(24 320)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(170 178)	(139 563)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(9 048)	(2 080)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(32 431)	(7 486)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>215 230</b>	<b>162 555</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	130 317	116 013
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	58 669	45 847
Reprises sur provisions pour risques et charges	26 244	695
<b>Total</b>	<b>(201 410)</b>	<b>(215 135)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 215 135 mille dinars au 31 décembre 2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(416 640)</b>	<b>(377 690)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(101 615)	(82 348)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(50 172)	(90 549)
Variation de la provision pour sinistres	(9 172)	(8 674)
Variation des autres provisions techniques	(29 358)	(22 670)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 666)	(24 320)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(170 178)	(139 563)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(9 048)	(2 080)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(32 431)	(7 486)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>215 230</b>	<b>162 555</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	130 317	116 013
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	58 669	45 847
Reprises sur provisions pour risques et charges	26 244	695
<b>Total</b>	<b>(201 410)</b>	<b>(215 135)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 254 dinars au 31 décembre 2023 contre 1 940 dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(1 916)</b>	<b>(2 666)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 846)	(2 963)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	930	297
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>1 662</b>	<b>726</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	55	23
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 607	703
<b>Total</b>	<b>(254)</b>	<b>(1 940)</b>

## Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2023, les autres produits d'exploitation totalisent 13 019 dinars contre 9 479 dinars au 31/12/2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits accessoires	11 305	3 435
Produits sur opérations d'assurance	1 039	5 061
Autres charges non imputables	(55)	203
Récupération de frais postaux	167	212
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	563	568

<b>Total</b>	<b>13 019</b>	<b>9 479</b>
--------------	---------------	--------------

#### Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 217 dinars au 31 décembre 2023 contre 839 dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(2 863)</b>	<b>(1 322)</b>
Pertes exceptionnelles	(2 863)	(1 322)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>2 646</b>	<b>483</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	118	225
Profits exceptionnels	2 528	258
<b>Total</b>	<b>(217)</b>	<b>(839)</b>

#### Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés	(160)	3 272
Impôts sur les sociétés	(93 861)	(76 685)
<b>Total</b>	<b>(94 021)</b>	<b>(73 413)</b>

#### Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2023 ont atteint un montant de 446 818 mille dinars contre 484 054 mille dinars en fin de période 2022, soit une variation positive de 37 236 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2023	2022	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	99 391	(286 975)	386 366
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	53 186	65 137	(11 951)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(149 037)	(303 607)	154 570
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 696	40 079	(6 383)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>37 236</b>	<b>(485 366)</b>	<b>522 602</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(484 054)	1 312	(485 366)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(446 818)</b>	<b>(484 054)</b>	<b>37 236</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2023	2022
Comptes Nostri en dinars	4 604	4 131
Comptes IBS	36 215	40 429
Caisse en dinars	46 760	36 923
Caisse en devises	4 317	2 896
Avoirs chez la BCT en dinars	13 055	(7 597)
Change manuel	6 088	4 545
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	(139)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 750	235 273
Avoirs chez la BCT en devises	155 663	55 143
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 877	1 017
Prêts à la BCT en devises < 90 j	32 576	53 328
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(785 298)	(909 800)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(2 386)	(1 164)
<b>Total</b>	<b>(446 818)</b>	<b>(484 054)</b>

### 3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**1. Opinion avec réserves**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de bilan consolidé de 14 253 975 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 142 978 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par les points suivants :

**2.1-** Les insuffisances du système d'information de la banque qui ont impacté négativement les process de justification, de contrôle et de reporting de l'information comptable et financière. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

**2.2-** Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers du Groupe BH Bank serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

**2.3-** Par ailleurs, nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TF Bank s'est basée sur les états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2022.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière auditée relative à l'exercice 2023.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions**

---

##### ***Question clé d'audit***

---

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2023-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

---

##### ***Question clé d'audit***

---

---

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 463 992 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 584 281 KDT et à 365 011 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

---

### *Diligences mises en œuvre*

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

---

### *3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

---

#### *Question clé d'audit*

---

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2023 totalisent 1 380 491 DT (soit 86% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

---

---

### ***Question clé d'audit***

---

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

---

### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

---

### ***3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA***

---

---

### ***Question clé d'audit***

---

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2023, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 554 098 KDT.

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 216 271 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 337 827 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

---

## *Diligences mises en œuvre*

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relatives au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 3-2 «Calcul des Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2023 s'établit à 14 666 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 147 411 KDT au 31 décembre 2023 contre 132 745 KDT au 31 décembre 2022.

- Certains états financiers et liasses de consolidation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du

Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

#### **7. *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **1. *Efficacité du système de contrôle interne.***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

**Tunis, le 08 Avril 2024**

**P/ FMBZ KPMG Tunisie**

**Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**